



DEMANDE D ACCREDITATION PRESSE Course de Côte de DUNIERES 2018

REGLEMENTATION

- 1 - Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande .
- 2 - Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci)
- 3- Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs).
- 4 - **La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité** durant la 49^e COURSE DE COTE DE DUNIERES du vendredi 20 juillet 2018 à 15h30 jusqu'au dimanche 22 juillet 2018 à 23h59. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
- 5 - L'organisateur délivrera au maximum deux accréditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives).
- 6 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison.
- 7 - L'accueil Presse sera situé à l'Annexe de la Mairie de Dunierès (au 1^{er} étage - Salle D'Espinchal) du vendredi 20 juillet 2018 de 15h30 au samedi 8H00. Du samedi 8h00 jusqu'à la fin de la manifestation, sur la zone départ de Rochefoy à Dunierès (Algéco Administratif).
- 8 - Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération, sans préavis.
- 9 - Chasuble : Le port de la chasuble siglée « MEDIA » est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.. **ATTENTION : Seuls les accrédités munis de cette chasuble et de leur badge d'accréditation seront reconnus par l'organisation. (Chasuble prêtée contre caution de 50 € à verser impérativement lors du retrait des accréditations).**
- 10 – **L'organisateur demande au titulaire de l'accréditation presse de lui faire parvenir impérativement après l'épreuve un exemplaire des photos ou films produits, ceci dans l'unique but de communications et non de revente.**

DEMANDE

Je soussigné : Nom : Prénom :

Adresse :

Représentant la société, l'association :

N° de téléphone

N° inscription au RC : N° SIRET :

demande au COMITE DES FETES de me fournir une accréditation presse pour la 49^e COURSE DE COTE DE DUNIERES qui se déroule les 20/21 et 22 juillet 2018

Je déclare :

- avoir pris connaissance de la réglementation ci-dessus
- que ma demande est conforme à cette réglementation
- que je m'engage à respecter cette réglementation.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LE PRESENT FORMULAIRE :
Copie de l'enregistrement au Registre du Commerce ET attestation d'assurance

Fait le..... A

Signature :